

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Classement des secteurs pavés de Paris-Roubaix et de son vélodrome

En application du code de l'environnement et en exécution de l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2026, il est procédé à une enquête publique de 39 jours consécutifs du lundi 12 octobre à 9h au jeudi 19 novembre 2026 à 17h portant sur le projet de classement des secteurs pavés de la course cycliste Paris-Roubaix et de son vélodrome, au titre de la protection des monuments naturels et des sites.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier de classement sera consultable dans son intégralité, en version papier, aux jours et heures habituels d'accueil du public dans les mairies de Cysoing (148 rue Aristide Briand), Famars (13 rue de Bermerain), Orchies (place du Général de Gaulle), Quiévy (place du Général de Gaulle), Roubaix (17 grand'place, **siège de l'enquête**) et Seclin (89 rue Roger Bouvry).

Le dossier sera accessible en version numérique sur le site internet des services de l'État dans le Nord :
<https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Information-et-participation-du-public/Consultations-publiques>.

Il sera également consultable sur un poste informatique en préfecture du Nord (12 rue Jean Sans Peur à Lille), aux jours et heures habituels d'accueil du public, sur rendez-vous.

Toute information complémentaire sur le projet de classement peut être demandée auprès du pôle sites et paysages de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France, par courrier : 44 rue de Tournai CS 40259 59019 LILLE Cedex, par courriel : psp.sen.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr ou par téléphone : 03.20.40.43.23.

Les membres de la commission d'enquête (M. René BOLLE, président, M. Hervé LEGRAND et M. Roger VALET) se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairies de :

- Cysoing : lundi 12 octobre de 9h à 12h et mardi 27 octobre de 14h à 17h
- Famars : mercredi 4 novembre de 14h à 17h et mardi 17 novembre de 14h à 17h
- Orchies : jeudi 22 octobre de 14h à 17h et mardi 10 novembre de 9h à 12h
- Quiévy : vendredi 23 octobre de 14h à 17h
- Roubaix (**siège**) : samedi 17 octobre de 9h à 12h, vendredi 30 octobre de 14h à 17h et jeudi 19 novembre de 14h à 17h
- Seclin : lundi 12 octobre de 9h à 12h et vendredi 6 novembre de 14h à 17h

Les observations et propositions pourront aussi être formulées pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7587>
- par courriel en cas de dysfonctionnement du registre numérique : enquete-publique-7587@registre-dematerialise.fr
- sur les registres papier d'enquête disponibles au siège de l'enquête et dans les mairies susmentionnées
- par courrier, à l'attention du président de la commission d'enquête, à l'adresse : hôtel de ville 17 grand'place CS 70737 59066 Roubaix Cedex 01

Pendant la durée de l'enquête, les propriétaires concernés peuvent faire connaître leur opposition ou leur consentement au projet de classement, soit par une mention consignée sur le registre d'enquête, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au président de la commission d'enquête au siège de l'enquête. À l'expiration de ce délai, le silence du propriétaire équivaut à un défaut de consentement. Toutefois, lorsque l'arrêté de mise à l'enquête a été personnellement notifié au propriétaire, son silence à l'expiration du délai équivaut à un accord tacite.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront mis à la disposition du public, pendant une durée d'un an, sur le site internet des services de l'État dans le Nord susmentionné.

La décision de classement, éventuellement modifiée pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, sera prise par arrêté ministériel ou par décret en Conseil d'État, après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites du Nord et de la commission supérieure des sites, perspectives et paysages.